



**CTL 2020-2021**

**Ville de Chenôve**

**Appel à candidature en direction d'artiste ou de collectifs d'artistes**

**Thème : « toute la ville lit »**

**Cadre de la mission :**

La ville de Chenôve est engagée auprès de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté dans la réalisation d'un Contrat Territoire Lecture qui arrive à son terme en décembre 2021.

Il est recherché ici, un artiste ou un collectif d'artistes ayant déjà une expérience conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type d'action. Il doit être autonome en matière de déplacements.

**Enjeux et objectifs :**

**Un des axes validé par le Comité de Pilotage s'intitulant « Toute la ville lit »,** Il s'agira ici de permettre à l'ensemble des habitants de la ville de Chenôve de bénéficier de temps de lecture à voix haute.

Sont particulièrement concernés : les personnes fréquentant la bibliothèque, les enfants fréquentant les structures d'accueil de la ville, les personnes âgées relevant de la « Maison des Aînés ».

**Mise en œuvre :**

Le projet est prévu de la façon suivante :

- Septembre : état des lieux, rencontre avec les partenaires
- Octobre-novembre :
  - mise en place de séquences de lecture à la bibliothèque municipale, dans l'espace public (esplanade de la République, sortie des écoles, Maison des Aînés...)
  - ateliers de lecture à voix haute

**Modalités financières :**

Concernant la rétribution des artistes, il est précisé ici que le coût total employeur ne peut en aucun cas excéder 3000€ (trois mille euros : cela comprend la rémunération, les charges et cotisations afférentes, les défraiements, ainsi que les éventuels droits d'auteur).

Ce montant couvre la mission dans son intégralité, à savoir :

- les rencontres avec les partenaires
- le temps de préparation des diverses prestations
- les prestations

**Communication et publicité :**

Le présent appel à candidature sera mis en ligne sur le site et les réseaux sociaux de la Ville de Chenôve et relayé notamment sur le site de l'Agence Livre et Lecture Bourgogne-Franche Comté.

Une information sera transmise aux partenaires potentiels, notamment en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps périscolaire et extrascolaire), CCAS

**Accompagnement :**

La ville, par l'intermédiaire de la Directrice de la Bibliothèque

- accompagne les artistes dans l'appréhension du territoire
- veille aux bonnes conditions de la réalisation de la mission
- facilite les rencontres avec les différents partenaires

**Contexte sanitaire :**

Le contexte sanitaire 2020-2021 a considérablement modifié les relations entre les individus, les relations avec les collectivités et les institutions culturelles.

Les modalités de travail ont été largement impactées, imposant une forte réactivité, une adaptation sans cesse renouvelée des différents acteurs du monde culturel.

L'ensemble des projets peuvent continuer à être fortement impactés, sans qu'il soit toujours possible d'anticiper les contraintes sanitaires et leurs répercussions. Les actions doivent donc être pensées en intégrant, dans la mesure du possible, l'évolution potentiellement brusque des conditions de mise en œuvre.

**Dépôt des candidatures :**

Les artistes intéressés sont invités à faire acte de candidature, uniquement par courrier électronique à l'adresse suivante : [bibliotheque@mairie-chenove.fr](mailto:bibliotheque@mairie-chenove.fr) et sous forme de pdf, de la façon suivante :

- une lettre d'intention
- un dossier présentant l'artiste ou la compagnie

La date limite d'envoi est fixée au 15 juillet 2021

Les différentes candidatures seront examinées par un comité de sélection composé d'acteurs de la vie culturelle chenevelière.

L'annonce de l'artiste ou de la compagnie retenue aura lieu le 24 août 2021 au plus tard.